

Convention sur les armes à sous-munitions

4 juin 2018

Français

Original : anglais

Huitième Assemblée des États parties

Genève, 3-5 septembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par le Président de la huitième Assemblée des États parties

1. Ouverture de l'Assemblée des États parties.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
5. Élection des Vice-Présidents.
6. Présentation par le Président des projets de documents et des principaux projets de décisions.
7. Examen de l'état et du fonctionnement de la Convention et autres questions importantes pour la réalisation des buts de la Convention :
 - a) Universalisation ;
 - b) Stockage et destruction des stocks ;
 - c) Enlèvement et destruction des restes d'armes à sous-munitions et éducation à la réduction des risques ;
 - d) Assistance aux victimes ;
 - e) Coopération et assistance internationales ;
 - f) Mesures de transparence ;
 - g) Respect des dispositions ;
 - h) Mesures d'application nationales ;
 - i) Processus de sélection pour les futures présidences de la Convention ;
 - j) Appui à l'application ;
 - k) Autres questions importantes pour la réalisation des buts de la Convention.
8. Situation financière de la Convention.



9. Préparatifs de la neuvième Assemblée des États parties et de la deuxième Conférence d'examen :
 - a) Élection du Président de la neuvième Assemblée des États parties ;
 - b) Date, durée et lieu de la neuvième Assemblée des États parties, et coûts estimatifs y relatifs ;
 - c) Désignation du Président de la deuxième Conférence d'examen, en 2020.
 10. Questions diverses.
 11. Examen et adoption du document final de l'Assemblée.
 12. Clôture de l'Assemblée.
-